

LES RENOUÉES ASIATIQUES OCCUPENT LE TERRAIN ...



STOP !

LIMITONS LEUR PROGRESSION !

Depuis quelques années, **les renouées asiatiques colonisent notre environnement rural et urbain**. Ces espèces invasives sont déjà recensées dans plus de 1 200 sites en Ile-et-Vilaine.

Ces plantes, originaires d'Asie, sont d'une vigueur exceptionnelle. Les tiges peuvent s'élever à 3 mètres de hauteur et les rhizomes atteindre plusieurs mètres autour du massif. Elles colonisent indifféremment les friches urbaines, les espaces naturels, les berges de cours d'eau, les dépendances routières et commencent à se propager aux espaces cultivés. Leur propagation est principalement assurée par l'homme lors d'interventions réalisées sur des massifs (*labours, travaux d'aménagement ou d'entretien des voies comme le fauchage des accotements, le curage de fossés...*)

Elles impactent fortement la biodiversité en transformant les écosystèmes en place **et altèrent durablement le patrimoine** naturel, urbain et agricole qu'elles colonisent.

Leur éradication s'avère très souvent techniquement et/ou économiquement impossible. C'est pourquoi **il est important de limiter la dissémination** de ces plantes **en adaptant nos pratiques** sur les sites concernés.

À faire



- Savoir reconnaître la plante
- Répertorier les sites de présence
- Définir et mettre en œuvre des pratiques adaptées sur les sites colonisés
- Arracher la plante sur toute nouvelle implantation et détruire les déchets de façon certaine (*brûlage de cette espèce autorisé*)
- Contrôler les zones colonisées
- Communiquer, informer et sensibiliser sur les impacts, les coûts et l'irréversibilité de sa propagation

Ensemble,
**stoppons
les renouées !**

À ne pas faire



- Planter, distribuer
- Laisser fleurir
- Disperser des fragments de tiges ou de rhizome
- Labourer les massifs
- Exporter des terres contenant des fragments de rhizomes
- Traiter avec des produits phytosanitaires (*solution inadaptée, polluante, et interdite en bordure de cours d'eau*)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet d'Ile-et-Vilaine

DDTM 35

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Ile-et-Vilaine

ddtm-invasives35@ille-et-vilaine.gouv.fr
Tél. : 02 99 75 86 53